

Le traumatisme de guerre au prisme des expertises : les dossiers de mineur.e.s des centres d'observation judiciaires (1943-1951)

Franciele Becher, Mathias Gardet

DANS **PSYCHOLOGIE CLINIQUE** 2022/1 (N° 53), PAGES 148 À 159
ÉDITIONS **EDP SCIENCES**

ISSN 1145-1882

ISBN 9782759827428

DOI 10.1051/psyc/202253148

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-psychologie-clinique-2022-1-page-148.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour EDP Sciences.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Le traumatisme de guerre au prisme des expertises : les dossiers de mineur.e.s des centres d'observation judiciaires (1943-1951)

Franciele Becher^[1] et Mathias Gardet^[2]

Résumé

Les centres d'observation français, des institutions chargées d'assister les juges des enfants dans leurs décisions par une étude scientifique des personnalités et des actes déviant des jeunes traduits en justice, ont accueilli des nombreuses victimes du second conflit mondial dans les années 1940 et 1950. Dans ce « tout-observation » des rapports présents dans les dossiers de Savigny-sur-Orge et Chevilly-Larue, bien que la guerre soit omniprésente, elle est souvent ignorée ou laissée au second plan par les experts « psy », même dans les cas extrêmes où des situations traumatiques seraient facilement repérables. C'est à travers l'analyse de la trajectoire de quatre adolescents (Micheline, une jeune fille juive qui fait des cauchemars avec son père en train d'être fusillé ; Alfred, un jeune d'origine hongroise marqué par le viol de sa grand-mère et de sa belle-mère par l'Armée Rouge ; Libertad, double orpheline de la Guerre d'Espagne et de sa famille d'adoption en France ; et Gustave, adolescent tzigane, le seul survivant d'une fratrie assassinée à Auschwitz), que les maillons d'une expertise plutôt moralisante qui se voulait scientifique se font dévoiler. Malgré les bilans alarmants de l'après-guerre sur la situation des enfants victimes du conflit, les sciences du psychisme paraissent nier l'existence d'une psychopathologie spécifique pour renforcer des visions stéréotypées liées aux origines ethniques, sociales et de genre des mineur.e.s, reprenant une caractériologie déjà usée de l'entre-deux-guerres.

Mots clés

Centres d'observation ; expérience juvénile de la guerre ; justice des mineurs ; sciences du psychisme ; traumatisme de guerre.

Summary

The French observation centres, institutions responsible for assisting juvenile judges in their decisions through a scientific study of the personalities and deviant acts of judiciable young people, include many victims of the Second World War in the 1940s and 1950s. In this “all-observation”

[1] Franciele Becher, historienne, doctorante en Sciences de l'éducation à l'Université Paris 8, rattachée à l'IHTP, franciele.becher@gmail.com. Le présent travail a été réalisé avec le soutien d'un contrat doctoral de la Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior (Capes), Brésil, entre 2018 et 2020.

[2] Mathias Gardet, historien et professeur à l'Université Paris 8 en sciences de l'éducation, chercheur à l'IHTP, en délégation CNRS au CAK (Centre Alexandre Koyré), mathias.gardet@univ-paris8.fr

of the reports in the Savigny-sur-Orge and Chevilly-Larue files, the war is omnipresent in the testimonies, but she is often ignored or left in the background by the “psychology” experts, even in extreme cases where traumatic situations are easily identifiable. Through the analysis of the trajectory of four teenagers (Micheline, a young Jewish girl who has nightmares of her father being shot ; Alfred, a young man of Hungarian origin marked by the rape of his grandmother and his mother-in-law by the Red Army ; Libertad, a double orphan of the Spanish War and her adopted family in France ; and Gustave, a gypsy, only survivor of a sibling group murdered in Auschwitz), the links of a rather moralising expertise that was meant to be scientific are revealed. Despite the alarming post-war assessments of the situation of child victims of the conflict, the psychological sciences seem to deny the existence of a specific psychopathology in order to reinforce stereotyped views linked to the ethnic, social and gender origins of minors, reiterating a characterology already used in the inter-war period.

Key words

Juvenile justice ; juvenile experience of war ; observation centres ; psychological sciences ; war trauma.

La mise en place des centres d'observation pour garçons à Savigny-sur-Orge en 1945 et pour filles à Chevilly-Larue en 1946 vient consacrer l'expertise « psy » dans le domaine de la justice des enfants. Ce placement provisoire constitue à partir des années 1940 une étape presque obligée dans le parcours des mineurs déferés devant les tribunaux. Après une première entrevue avec leur juge, les jeunes se retrouvent confiés à ces centres pour 3 mois avant un second entretien avec le magistrat qui, après lecture du rapport d'observation, prendra alors une mesure de placement à plus long terme ou décidera au contraire de les laisser retourner dans leur milieu familial.

Lorsque l'on feuillette les volumineux dossiers constitués durant ce bref laps de temps de l'observation, on mesure l'ampleur du dispositif. Tout devient objet d'observation : travail manuel, cahier scolaire, exercices sportifs, comportement à table... Et tous les acteurs de la prise en charge contribuent au dossier : rapport de gendarmerie, enquête des assistantes sociales, ordonnance du juge, notes de comportement des éducateurs, etc. Cette expertise se veut totalisante : chaque moment de la journée et de la nuit, chaque acte du jeune étant sujet d'interprétation.

Cette observation semble orchestrée par les psychiatres qui n'ont pas tous les mêmes orientations ; les psychologues eux sont souvent relégués aux fonctions d'adjoints ou de passeurs de test. Pourtant, ce sont ces derniers qui assurent un suivi, en étant détachés au quotidien sur place, alors que les autres ne font que des consultations hebdomadaires. Face à l'expertise psychiatrique tente alors de s'imposer une expertise psychologique parallèle. À côté, des assistantes sociales mènent de façon autonome une enquête auprès de l'entourage des mineurs. Leur « diagnostic social » pèse étonnamment dans la balance.



Dans les dossiers consultés sur la période 1940-1950, la guerre est omniprésente et marque de multiples manières toutes ces trajectoires enfantines. Pourtant de façon surprenante, elle est reléguée au second plan, voire même absente, dans toutes les expertises qui tentent de décrypter les comportements déviants de ces jeunes en Justice. À titre de réflexion, nous avons choisi quatre cas exemplaires.

Micheline^[3] ou quand la suspicion d'amoralité l'emporte sur l'histoire familiale

La jeune Micheline a 16 ans quand, sans papiers, elle est arrêtée au cours d'une rafle effectuée dans un café du boulevard Saint-Denis à Paris. Nous sommes fin 1942. Après un séjour de 5 mois à la maison de santé de Saint-Lazare, elle est placée par ordonnance du juge des enfants au Monastère de Chevilly-Larue tenu par les sœurs Notre-Dame de la Charité, et qui sera plus tard le centre d'observation pour filles de la région parisienne.

L'enquête sociale qui figure dans le dossier met l'accent sur les mauvaises mœurs de la jeune fille d'autant qu'elle a été diagnostiquée comme atteinte de syphilis et a commencé à être soignée. Derrière l'accusation de fugue qui entraîne une inculpation et un placement pour vagabondage, se cache donc une condamnation de la prostitution des mineures qui, elle, n'est plus un délit. L'assistante sociale qui enquête sur la jeune fille recueille les renseignements pris en amont par deux de ses consœurs dans le cadre de l'Office HBM du quartier de la porte de Clignancourt où habitait cette dernière, et à Saint-Lazare. Fort de ces avis, elle insiste sur le fait que Micheline ne leur a pas fait bonne impression. Elle serait insolente, paresseuse, colérique, vaniteuse, assez répondeuse, lunatique, très menteuse, disgracieuse, rétive ; elle paraîtrait vicieuse et comédienne ; elle ne serait pas tout à fait normale et très sotte ; son expression serait butée et mécontente ; elle se présenterait gauchement et serait plutôt bien développée pour son âge. S'il est noté qu'elle peut être assez affectueuse, travailleuse et très gaie, il est précisé que son intelligence est médiocre, qu'elle ne lit que des romans d'aventure, que son raisonnement est hésitant... Et puis surtout, comme le prouve sa maladie vénérienne, elle a une très mauvaise conduite, étant partie avec un ami de rencontre avant de se laisser entraîner dans la prostitution par une camarade.

Outre les traits de caractère jugés inhérents à la jeune fille, une partie de la responsabilité est reportée sur son milieu familial, décrit comme « amoral, pas vraiment mauvais mais un peu louche ». Fille cadette de 3 enfants, orpheline de mère depuis ses 5 ans (celle-ci étant décédée en 1931 des suites d'une fausse-couche), Micheline a été élevée par une belle-mère, présentée comme « une brave femme, attachée aux enfants », bien qu'ayant « un aspect un peu excentrique ». Le père est décrit comme un israélite, né en Algérie, même si marié à une Française des Ardennes, ses enfants

[3] Tous les prénoms des jeunes cités dans cet article sont fictifs pour garantir l'anonymisation des informations personnelles. Cote 4163W-74, fonds du Centre d'orientation et de rééducation (COR) de Chevilly-Larue, AD Val-de-Marne.

auraient été élevés dans la religion catholique. Ancien invalide de la guerre de 14-18, il était peintre en bâtiment à son compte avant de devenir « vendeur ambulant de cartes postales, obscènes probablement ».

Ce n'est qu'au détour des renseignements collectés et sans jamais insister dessus ou établir de relation de cause à effet, que l'itinéraire de Micheline prend une toute une autre signification, une fois replacé dans le contexte de guerre. Son père, juif algérien, a été arrêté et interné au camp de Drancy en novembre 1942, avant d'être déporté, à l'époque de l'arrestation de sa fille, vers une destination inconnue. Il est d'ailleurs mentionné au détour d'une phrase, mais là encore sans connexion entre les faits, que Micheline s'était sauvée de chez elle 15 jours après l'arrestation de son père. De plus, on apprend qu'un de ses frères aînés a lui aussi été arrêté en essayant de franchir la ligne de démarcation vers la zone sud du pays.

Une chose que la jeune fille ne savait pas encore est que son père et son frère seront assassinés à Auschwitz^[4]. Ce qui est certain en revanche, c'est qu'elle semble profondément perturbée et angoissée par cette situation, comme en témoigne l'examen médico-psychologique effectué le docteur Jacques Roubinovitch, ancien médecin chef de l'hôpital de Bicêtre et expert auprès des tribunaux. Selon cet examen, la jeune fille « accuse des troubles de sommeil avec visions de cadavres, de scènes tragiques. Dans ses cauchemars, voit fusiller son père, voit enlever tout le mobilier de la chambre, etc. ».

Pourtant, là encore, malgré les premiers symptômes relevés, cette situation n'est pas jugée déterminante pour expliquer le comportement de la jeune fille. Cela est d'autant plus surprenant que l'expertise est menée par Jacques Roubinovitch, âgé de 81 ans à l'époque qui, bien que naturalisé français, est lui-même d'origine ukrainienne et juive. Ce dernier préfère en effet reprendre la réputation du point vue du caractère d'une « jeune fille un peu bizarre, lunatique, mais travailleuse » par une explication plus classique sur « fond de débilité » avec une « tendance à la dissimulation » et un « manque total de sens moral par absence de toute éducation ». Le caractère de « comédienne » de Micheline est aussi utilisé pour affaiblir les symptômes d'un possible traumatisme. La phrase de l'examen psychologique sur le sujet précis des cauchemars de Micheline se termine ainsi avec cette information : « La mineure a le tic du rire (comédienne) ».

Jacques Roubinovitch préconise alors en conclusion : « un placement dans un Bon Pasteur^[5] où on s'occupera de l'entraîner à des travaux simples de ménage, de jardinage », et le seul traitement prescrit sont « les injections au Bivatol » pour soigner sa maladie vénérienne.

[4] Le frère avait été déporté du camp de concentration de Beaune-la-Rolande, dans le Loiret, le 23 septembre 1942, par le convoi n° 36. Le père a été déporté de Drancy par le convoi n° 48, le 13 février 1943. Informations retirées du Portail du Centre de Documentation du Mémorial de la Shoah, Paris.

[5] Les Bons Pasteurs sont des couvents gérés par une congrégation féminine cloîtrée du même nom, spécialisés dans l'accueil des femmes de « mauvaise vie » depuis la fin du XIX^e siècle.



Alfred^[6] ou la reconnaissance du traumatisme mais sans troubles fonciers

Alfred est entré au centre d'observation de Savigny-sur-Orge le 18 mars 1950 sous l'inculpation de vagabondage. Il y reste en observation jusqu'au mois de juin, avant d'être mis en liberté surveillée. Le jeune est né à Paris en 1933. Son père, de nationalité hongroise, était venu s'installer en France à l'âge de 16 ans et avait épousé une compatriote qui, peu après la naissance d'Alfred, avait quitté le foyer conjugal pour retourner dans son pays d'origine. En 1935, Alfred n'a que 2 ans quand son père décide de retourner à Budapest pour tenter de sauver son mariage. Les retrouvailles avec son épouse ayant échoué, le père s'installe sur place comme garagiste et finit par se remarier.

C'est à partir de 1943, à l'âge de 10 ans, que le destin Alfred s'entremêle avec le conflit mondial, quand ses parents décident de rejoindre les partisans dans les Carpates, et le mineur est obligé de quitter l'école pour vivre dans le maquis. Dans l'entretien d'arrivée à Savigny, le mineur dit avoir été arrêté par les Allemands fin 1944, et avoir été emprisonné dans un camp jusqu'à la fin de la guerre, en mai 1945. Mais c'est surtout au moment de la libération et de l'occupation du pays par les soviétiques que le mineur a vu son monde être totalement bouleversé : sa belle-mère et sa grand-mère ont été violées et tuées par des soldats de l'Armée rouge devant ses yeux, une scène qui l'aurait fortement traumatisé.

Enfant pendant la guerre, enfant dans la guerre, Alfred devient adolescent et travaille dans le garage de son père. En 1949, ce dernier, qui vient de se remarier pour la troisième fois, décide de le renvoyer en France à l'aide de documents obtenus de façon plus ou moins irrégulière, pour vivre chez une compatriote hongroise. Parlant à peine le Français, avec une scolarité insuffisante et morcelée par la guerre, le jeune présente dès le début des troubles de comportement et d'intégration dans son nouveau foyer d'adoption, où il vole à toutes occasions, fracture les meubles et fait des menaces. Sa famille d'accueil décide alors de le confier à Fernand Deligny et à son association « La Grande Cordée »^[7], seulement un mois après son arrivée. L'association essaye entre juin et novembre 1949 de trouver pour Alfred plusieurs emplois et fonctions : dans un restaurant routier de la région parisienne, en milieu communautaire isolé dans l'Hérault, dans un manège, « le grand 8 », comme manœuvre à Alfortville et enfin dans la marine marchande. Outre les problèmes liés à son attitude, exubérance et nombreux petits vols, se pose surtout des problèmes de papiers. En mars 1950, il est finalement placé au village d'enfants de Vercheny dans la Drôme^[8],

[6] Cote 1459W-261, fonds du Centre d'observation de Savigny-sur-Orge, AD Essonne.

[7] La « Grande Cordée » est un réseau alternatif de prise en charge de jeunes en difficulté, dans le but notamment de leur faire échapper à l'internat, que Fernand Deligny a mis en place et animé entre 1947 et 1950 avec l'aide des auberges de jeunesse, placée sous les auspices d'Henri Wallon et Louis le Guillant.

[8] En 1948, Robert Ardouvin, ancien légionnaire, crée un village d'enfants dans les ruines du village de Vercheny-le-Vieux qui se veut être une communauté pédagogique.

mais peu après son arrivée il s'en échappe pour retourner à Paris où il essaie de gagner sa vie aux Halles avant d'être arrêté par la police.

Une fois remis au centre d'observation de Savigny, son vécu de la guerre semble bien être la clé pour la compréhension de ses troubles de comportement du point de vue psychologique, psychiatrique et social. Tant l'examen psychiatrique mené par le docteur Pierre Mâle, comme les conclusions du sous-dossier psychologique mettent en avant les traumatismes vécus par le jeune comme étant une des causes premières de son instabilité et inadaptation, explications reprises dans le rapport d'observation, composé à la fin de sa période de séjour dans le centre. Le docteur Mâle affirme, par exemple, que Alfred est un « Sujet présentant certains éléments d'inadaptation et d'instabilité liés à sa situation en France, réactionnels aux événements et gros traumatismes vécus ». Tandis que le sous-dossier psychologique évoque : « Belle-mère et grand-mère tuées par les Russes sous ses yeux ; traumatismes nombreux dû aux faits de guerre : atrocités, vie de partisans, etc. ».

Pourtant si le terme de traumatisme est cette fois-ci explicitement employé, il est en même temps atténué par des considérations sur le caractère et le quotient intellectuel du jeune ainsi que, de façon plus surprenante, par le contexte familial et l'éducation reçue. Le sous dossier psychologique fera peser tout autant dans la balance des éléments d'inadaptation son « Enfance chaotique (scolarité et apprentissage insuffisantes) » et le fait qu'à son arrivée en France, Alfred n'avait « pas d'appui, pas de famille, connaissance insuffisante du Français ». S'il est bien souligné qu'il a un « comportement d'instable associable, agressif, revendiquant, brutal », il est précisé de façon nuancée qu'il n'y a « pas de troubles fonciers pas de malignité. Intelligence largement normale, bien structurée. Bonne possibilités pratiques ». Autant de remarques qui sont reprises dans le rapport final d'observation :

Les difficultés d'adaptation se circonscrivent donc uniquement au domaine caractériel. Les éléments d'instabilité et d'asociabilité d'Alfred semblent davantage être des réactions aux événements vécus et à la situation actuelle, que des fractures constitutionnels (gros traumatismes de guerre : guérilla ; mort de sa belle-mère ; transplantation ; insuffisante connaissance de la langue). Il y a peut-être aussi à tenir compte de certains éléments ethniques et culturels : virilité parfois brutale de l'éducation magyare.

Malgré le premier diagnostic posé, le cas d'Alfred est donc finalement vu par Pierre Mâle comme « essentiellement social », et les propositions à l'issue de son séjour à Savigny envisagent un nouvel essai de placement en milieu ouvert, une orientation dans des métiers pratiques, ou même une émigration vers l'Australie, ce qui semble être le désir du jeune.



Libertad^[9], ou quand une « enfant ballotée » par les guerres devient une mythomane

Le 25 octobre 1950, Libertad a déjà plus de 18 ans quand sa mère demande au juge une mesure de correction paternelle et son placement jusqu'à l'âge de 21 ans. En plus de ces fugues des derniers mois lors des fêtes de commémoration de la Libération de Paris, sa mère lui reproche d'être instable dans son travail, de faire des dettes et de lui avoir dérobé plusieurs fois de petites sommes d'argent. Elle fait même mention d'un vol de 1 000 francs commis chez un employeur l'année antérieure qui, malgré l'absence de plainte, sera finalement porté comme motif de l'inculpation. De ce fait, elle est envoyée au centre d'observation de Chevilly-Larue, et y reste quelque mois, avant d'être placée au Bon Pasteur de Pau.

Contrairement au cas de Micheline, l'enquête sociale va retracer de façon très détaillée la trajectoire de Libertad marquée par deux conflits successifs, d'abord la Guerre d'Espagne, puis la Seconde guerre mondiale et l'Occupation de la France : ces expériences semblant dans un premier temps en quelque sorte dédouaner, sinon excuser, la jeune fille.

Libertad est née à Renteria, au Pays basque, en Espagne. En 1937, quand elle avait 5 ans, son père, combattant républicain, est arrêté par les troupes franquistes et interné à la prison de Bilbao. Par crainte de persécutions, la mère et ses quatre enfants, dont un jeune garçon qui vient de naître, sont évacués vers la France. Libertad et sa jeune sœur sont alors confiées à des familles d'accueil de Romainville par le « Comité d'Accueil aux Enfants de Réfugiés Espagnols de la Rue Lafayette », tandis que sa mère et deux autres enfants restent dans le Midi.

En 1940, la mère rentre en Espagne avec son aînée Rosa et son garçon pour tenter d'avoir des nouvelles de son mari. Elle apprend que ce dernier est décédé en prison de tuberculose. Officiellement orpheline de père à l'âge de 8 ans, Libertad reste en famille d'accueil où elle se trouve confrontée à nouveau à la persécution politique. Les parents adoptifs de Libertad, engagés dans la Résistance, sont arrêtés en 1942, et assassinés par les nazis : le père, fusillé au Mont-Valérien ; la mère dans les chambres à gaz d'Auschwitz^[10]. La jeune fille âgée alors de 12 ans est recueillie par la sœur de sa mère adoptive. En 1944, à cause des bombardements, elle est évacuée avec les enfants de la commune en Haute-Saône et à son retour semble très affectée par l'annonce du décès de ses parents adoptifs. Elle reste dans son foyer d'accueil jusqu'au retour de sa propre mère en France en 1948.

À ce point là de l'histoire, le regard porté par l'assistante sociale sur la trajectoire de la famille bascule. D'une certaine compassion pour ce destin tragique « marqué par les événements », il passe progressivement à un jugement moral de plus en plus

[9] Cote 4163W-132. Fonds du COR de Chevilly-Larue (COR), AD Val-de-Marne.

[10] Informations retirées du Portail du Centre de Documentation du Mémorial de la Shoah de Paris ; Portail « Mémoire vive » <<http://www.memoirevive.org/>> et de l'Holocaust Survivors and Victims Database, de l'United States Holocaust Memorial Museum.

sévère sur « l'inconduite » de la mère et se focalise exclusivement sur la relation Mère-Filles où se mêlent dorénavant « mauvaise influence » et « atavisme ». Celle qui semblait être une mère-courage devient ainsi le prototype de la mauvaise mère, défaut accentué par son caractère latin. Dès son retour en France en 1948, cette dernière entame une relation houleuse avec un certain Perez avec qui elle s'installe dans un hôtel du 11^e arrondissement. Elle serait connue pour ses « colères tapageuses » et son côté « hystérique ». Elle finit par abandonner son compagnon en partant pour Bordeaux avec ses enfants « dans l'espoir de retrouver un autre amant » avant de revenir en avril 1950 à Paris, dans un hôtel meublé du 14^e où elle aurait vécu avec un « Algérien ». Elle est alors hospitalisée pour Salpingite (infection génitale consécutive semblerait-il suite à une tentative d'avortement). Elle ne travaillerait que pour avoir ses papiers en règles, son dernier patron l'ayant même qualifiée de « mauvaise graine d'espagnole ».

À la visite de l'assistante sociale, qu'elle aurait reçue tout d'abord avec « une amabilité qui tourne parfois à l'obséquiosité », elle s'exprime « dans un français assez pur, mais prononcé avec un accent qui la rend presque incompréhensible ». Attitude jugée hypocrite puisqu'elle vire rapidement à la colère, « cherchant à se faire plaindre ». L'assistante sociale en conclut donc que « La mère, femme de mœurs légères, de moralité douteuse, égoïste, au tempérament plutôt violent, considérant ses enfants surtout comme une source de profit [...] a malheureusement une influence courte mais mauvaise ».

Face aux reproches adressés par la mère à sa fille, qui l'« accable de tous les vices : inconduite vol méchanceté, paresse », l'assistante sociale prend plutôt sa défense en mettant en avant le fait que cela a été « une enfant ballotée dans différentes familles » et qu'elle s'est montrée toujours « très affectueuse » et met en doute ces accusations. Pourtant, petit à petit le jugement négatif porté sur le comportement de la mère finit par déteindre sur sa fille qui au fil des renseignements collectés semble « suivre ses pas ». L'assistante signale ainsi que cette dernière se rend souvent au bal, entraînée par sa mère et aurait un goût marqué pour la danse, « par atavisme, elle se trouve d'ailleurs très douées pour les danses espagnoles ». Elle est décrite comme ayant « de longs cheveux noirs, de grands yeux noirs qui accusent son origine espagnole » ; « son nez busqué et un léger strabisme » lui donnant « un expression rude et sauvage ». Bien qu'elle soit présentée comme intelligente, elle aurait « mauvais caractère, ne supportant aucune réprimande » ; elle aurait donc le « même caractère emporté que sa mère » et son sens moral serait « émoussé ». Elle recourrait à des « mensonges incessants dans le but d'attirer l'attention sur elle » et serait même mythomane, « se plaisant à inventer des histoires dont elle serait l'héroïne ». L'assistante sociale conclue son enquête en affirmant :

Or depuis deux ans, Libertad, jeune mythomane, au caractère également emporté, fut très marquée par cette vie et semble avoir perdu le bénéfice d'une bonne éducation reçue dans



deux familles françaises qui l'avaient recueilli avec bonté et voulaient lui faire apprendre le métier de couturière. Il ne serait donc pas question de replacer cette mineure dans un milieu familial, car elle a besoin d'être étroitement suivie, mais étant donné son âge, elle ne pourra s'habituer qu'à un internat à la discipline large, avec espoir de passer prochainement en semi-liberté. Ces conditions seraient remplies, croyons-nous, au Bon Pasteur de PAU, Maison dont le climat semble de plus convenir à cause de son origine espagnole.

Cet atavisme, n'est pas pour déplaire au docteur Paul Le Moal, directeur attitré du service d'observation de Chevilly-Larue et spécialiste de la prostitution et en générale de la sexualité féminines. Dans l'examen psychiatrique effectué le 20 décembre 1950 il posera diagnostiquera que Libertad est :

dépressive, anxieuse, souffre certainement beaucoup de sa situation familiale, cherche à apitoyer sur son sort, n'hésite pas dans ce but à user de mythomanie : elle dit avoir été déportée plusieurs mois à Auschwitz alors que ce sont ses premiers parents nourriciers qui l'ont été et qui y sont décédés. Souffre de sentiments d'infériorité, son succès dans la danse lui redonne confiance en elle-même. Agressivité qui ne se manifeste qu'à l'égard de sa mère.

Il confirmera alors la proposition de placement dans un Bon Pasteur.

Gustave^[11], ou quand les origines ethniques effacent le traumatisme

Gustave, un jeune tzigane de 17 ans, est entré au Centre d'observation de Savigny-sur-Orge fin 1949, après plusieurs fugues et placements depuis Lille, où il habitait avec son père. Issu d'une famille de « gens de voyage », il est le troisième de cinq enfants d'une relation de concubinage entre son père, un avaleur de sabres et cracheur de feu, et sa mère, une acrobate. La famille travaillait et vivait dans un cirque avant la guerre. En 1937, peu après la naissance du petit dernier, le couple se sépare. La mère s'installe avec un autre amant plus jeune, le père finit par se remarier avec une nouvelle femme avec qui il aura trois enfants. De la première union, Gustave est le seul enfant à rester avec son père – et cette décision lui a probablement sauvé la vie. Par le truchement des enquêtes sociales postérieures, on apprend effectivement que sa mère et ses quatre frères et sœurs ont été par la suite, tous, déportés et assassinés par les nazis.^[12]

Gustave, pendant la guerre, a été verbalisé pour un vol de bois dans une maison sinistrée juste après le débarquement de juin 1944. Il finit par être placé dans un centre de rééducation à Lille en 1947, d'où il s'est évadé plusieurs fois. En août 1949,

[11] Cote 1459W-231, fonds du Centre d'observation de Savigny-sur-Orge, AD Essonne.

[12] La Base de données centrale des victimes de la Shoah de l'Yad Vashem atteste que, pendant la guerre, la mère de Gustave et tous ses 4 frères et sœurs étaient internés dans le camp de transit de Kazerne Dossin, situé à Malines-Mechelen (Belgique), et qu'ils ont été déportés avec d'autres tziganes par le convoi Z vers Auschwitz le 15 janvier 1944.

il arrive en auto-stop à Paris et est interné pour vagabondage dans le centre de triage de Villejuif, d'où il s'évade aussi, pour finir en observation à Savigny. Le 28 février 1950, l'adresse de son père étant inconnue, Gustave est envoyé à Marcq-en-Barœul, dans une institution de la Société de Patronage^[13] de la Région Nord, où il reste jusqu'en juin de la même année, quand il est finalement mis en liberté surveillée. On perd alors sa trace.

Or ce n'est pas tant sa condition d'orphelin de mère et le probable traumatisme de la perte de cette dernière et de ses 4 frères et sœurs qui ressort des sources produites par les centres où il est placé, mais plutôt son origine ethnique « romanichel » qui est rappelée dans tous les documents, et qui semble guider l'appréciation des professionnels. Nomade, quémendeur, vagabond, fugueur, voleur, artiste, danseur, sont des adjectifs utilisés pour expliquer les événements de la vie de Gustave et de sa famille. Dans l'enquête sociale établie à Lille en juin 1949, il est ainsi signalé que :

La famille offre des caractéristiques tout à fait spéciales : ses habitudes vagabondes qui semblent bien fortement ancrées (chez [le père] en particulier), son mode de vie, ses moyens d'existence surtout peu communs : les dispositions qu'ont M. et Mme, les enfants mêmes pour apitoyer, se plaindre, exploiter au maximum, leurs manières à la fois aisées et hardies, tout ceci amène à les comparer à des romanichels.

Dans un extrait d'une lettre du Juge d'Enfants de Lille, reproduite dans le Sous-dossier judiciaire de Savigny, il est écrit que la première société de patronage à qui a été confiée Gustave le considérait : « comme un véritable "romanichel" sur lequel son action est complètement inopérante. Il semble que la meilleure solution à adopter serait de prendre une mesure de garde jusqu'à sa majorité et ensuite de le rendre purement et simplement à sa vie nomade avec tous les risques qu'elle comporte ».

Cette résignation sur l'impossible rééducation de Gustave revient comme leitmotiv, comme dans la conclusion de l'enquête sociale faite à Lille : « il semble difficile de remettre le jeune dans son milieu familial qui est sûrement fort peu éducatif, cependant il est peut-être à craindre que Gustave ne reste nulle part ailleurs et dans aucune profession normale », ou dans les conclusions du Rapport d'observation établi à la fin de son séjour à Savigny, en février 1950 :

Le pronostic est donc très limité. La réduction de ses tendances n'est plus possible, non plus qu'une rééducation. La récidive est probable en ce qui concerne la fugue, et des délits sous forme de larcins et de fraude. Rapatriement dans le Nord au centre de Lille qui prendra les mesures appropriées sur le plan local. Un nouveau placement entraînera à une nouvelle fugue.

[13] Les sociétés de patronages créées dès le XIX^e siècle sont des œuvres charitables qui organisaient le placement des jeunes dans des fermes où chez des artisans.



Essai d'adaptation comme manœuvre (filature) à tenter. Mais il est probable qu'il cherchera à retrouver son père et reprendra avec lui la vie de forain.

Du point de vue des professionnels du psychisme de Savigny, c'est la débilité mentale et motrice de Gustave qui fonde les pronostics. Dans l'Examen psychologique, Gustave est décrit comme ayant un « visage grossier de type négroïde : nez épaté, cheveux noirs » ; il serait « frustré d'allure gitane », présenterait les caractéristiques d'un « débile mentale profond. A.M. [âge mental] : 8 ans. Débilité très homogène avec incapacité totale d'abstraction et jugement ». Il est aussi noté des « éléments d'impulsivité » et une « absence de contrôle et de censure » et que s'il n'y a pas de « malignité foncière », il est rappelé que c'est un « fugueur récidiviste – difficilement accrochable. Difficilement éduicable ». Le psychiatre Dr Mâle reprend à son tour son évaluation de QI et en conclue :

Optimisme. Irréflexion, surestimation, etc. De plus, quelques éléments de déséquilibre psychique avec tendances impulsives (fugue). Quelques traits de structure athlétique liés à des aspects frustes et dysplasiques. Enfance chaotique. Père forain « avaleur de sabres » séparé de la mère morte en déportation. Abandon éducatif à peu près complet. Pas de perversité apparente. Semble pouvoir être adaptable à un métier usinier simple dans le Nord (filature).

Même si la situation de déportation de la mère est mentionnée, c'est donc la « mentalité gitane » qui l'emporte. À aucun moment un traitement psychologique ou psychiatrique n'est envisagé pour Gustave, même avec les lourdes pertes qu'il a subies. Dans ce sens, même si le Rapport d'observation de Savigny signale que le jeune « semble attaché à sa famille » et qu'il « motive ses fugues des centres par le désir de la revoir », c'est à nouveau son origine ethnique qui est mise en avant : « Cette famille de nomades a des mœurs de type gitan très en marge de la société commune : ressources, mode de vie, mentalité, sont tout à fait hors cadre. [Le père] a quitté son domicile sans laisser d'adresse, semble avoir repris le voyage ».

Si « le pas tout traumatisme » dans l'écoute et les propositions institutionnelles pratiques semble être un des fils rouges de ce dossier sur les enjeux de l'exil, la question que l'on pourrait se poser à la lecture de ces dossiers d'observation des années 1940-50 s'avère être exactement l'inverse. Comment se fait-il que face à des situations extrêmes de violences subies dans un contexte de guerre, souvent accentuées par des déracinements, des séparations intrafamiliales et des deuils multiples, les professionnels de la Justice des mineurs semblent si peu perméables aux souffrances individuelles et aux troubles du comportement qui peuvent en découler ? Malgré l'état des lieux catastrophique qui est dressé dès la fin du conflit sur la situation des

enfants victimes de la guerre, les sciences du psychisme de l'époque en France paraissent nier une psychopathologie spécifique à ce contexte. Comme si la guerre au lieu de renouveler les nosographies psychiatriques ne faisait que révéler la caractériologie déjà en vigueur depuis l'entre-deux-guerres.

Une autre question abordée dans ce dossier, celle de l'étrangeté culturelle, a elle aussi dans nos archives de forts échos. À défaut de chercher dans l'expérience vécue de ces jeunes adolescent.e.s et leurs éventuels traumatismes, des pistes de compréhension pour leurs écarts de comportement, les professionnels qui les prennent en charge privilégient plutôt ce que l'on pourrait appeler un rétrécissement identitaire, en se basant sur une vision très stéréotypée de leurs origines ethniques ou de leur genre et de ce qui seraient leur signes distinctifs. Il y aurait ainsi la colère latine, la rudesse des magyars, le nomadisme tzigane, l'hystérie et le mensonge féminins... Face à ce regard inquisiteur et détaché, souvent teinté de jugements moraux, voire de préjugés, reste à se demander quelles ont été ces trajectoires enfantines au-delà de ce temps de l'expertise. Comment ont-ils trouvé une légitimité d'exister et des points d'accueil dans les institutions où ils ont été placé.e.s ou dans les familles où ils ont été renvoyés ?

✱ Références

- Archives de France, *La protection de l'enfance. Écrits protégés, écrits ignorés*, La Documentation Française, 2010.
- Bantigny, L., Vimont, J.-C. (2010), *Les dossiers de personnalité. Sources et objets de l'histoire*, Rouen : Publications des universités de Rouen et du Havre.
- Blanchard, V., Gardet, M., (2020), *La Parole est aux accusés*, Paris : Textuel.
- Boussion, S., Coffin, J.-C., (2016), Le Psychiatre, L'enfant et l'État – Enjeux d'une spécialité en construction, 1900-1950, dossier spécial de la *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 18, Rennes : PUR.
- Gansel, Y., (2016), *Le souci des adolescents : traiter une vulnérabilité dangereuse. Anthropologie sociale et ethnologie*, Thèse de doctorat santé et sciences sociales, EHESS-Paris.
- Gardet, M., Niget, D., (novembre 2019), L'étrange étrangeté des dossiers de l'enfance irrégulière. Jeux d'histoire, dossier spécial de la *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 21, Rennes : PUR.
- Gardet, M. (novembre 2009), Paroles libres, paroles captives. Lectures des dossiers de jeunes placés, dossier spécial de la *Revue d'histoire de l'enfance irrégulière*, n° 11, Rennes : PUR.
- Jurmand, J.-P. (2012), *Le milieu ouvert. Construction d'un modèle social de la justice des mineurs en France (1890-1970)*, thèse de doctorat en histoire à l'Université d'Angers.
- Omari, F. (2008), *La délinquance juvénile : les discours des mineurs délinquants comme écho familial : vers une meilleure compréhension de la délinquance à travers la dynamique relationnelle parents-enfant*, Thèse de doctorat de Sciences de l'Éducation, Psychologie et Criminologie, Université Rennes 2.